

COMMUNIQUE DE PRESSE
DU PARQUET SPECIAL PRES LA COUR PENALE SPECIALE
Sur les événements du 30 juin 2026 à Am-Dafock

Le mardi 21 juillet 2026, le Parquet spécial de la Cour pénale spéciale (CPS) tient à informer la communauté nationale et internationale qu'il suit avec une vive préoccupation les événements survenus le **30 juin 2026 à Am-Dafock**, dans la préfecture de la Vakaga, ayant occasionné de graves atteintes à la population civile, notamment des pertes en vies humaines, des blessés ainsi que d'importants déplacements de populations.

Au regard des informations disponibles, des allégations faisant état de la commission de crimes relevant potentiellement de la compétence de la CPS, le Parquet spécial a engagé une **évaluation préliminaire** des faits afin de déterminer leur qualification juridique et d'apprécier l'opportunité de l'ouverture d'une enquête, conformément à son mandat.

Le Parquet spécial rappelle que la CPS est compétente pour enquêter, poursuivre et juger les auteurs présumés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits humains et du droit international humanitaire commis sur le territoire de la République centrafricaine.

Le Parquet spécial exhorte toute personne disposant d'informations pertinentes, de témoignages ou d'éléments de preuve relatifs aux événements d'Am-Dafock à les communiquer aux autorités compétentes de la Cour, dans le respect des mécanismes de protection des victimes et des témoins. Il réaffirme son engagement à lutter contre l'impunité et à veiller à ce que toute personne présumée responsable de crimes relevant de la compétence de la Cour réponde de ses actes, dans le strict respect des garanties d'un procès équitable.

Enfin, le Parquet spécial exprime sa solidarité envers les victimes, leurs familles et les communautés affectées par ces violences, et réitère son appel à toutes les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire, à protéger les populations civiles et à faciliter l'accès de l'aide humanitaire aux personnes déplacées et vulnérables.

Fait à Bangui, le 21 juillet 2026

Le Parquet spécial de la CPS

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter Unité communication et sensibilisation de la Cour pénale spéciale (CPS) au téléphone : +23676110707 ou ucs@cpsrca.cf.